

Travaux :



La rénovation des bancs publics, par le service technique, est en cours.

Centre de loisirs :



Le bricolage était l'activité principale du mois de mars, l'occasion de rénover le babyfoot et de faire du jardinage. Les enfants ont réalisé des décorations pour la salle de sieste et le local des sanitaires.

La maison de retraite a pu profiter de leurs créations, remis par les enfants aux résidents.

Médiathèque :

Pour l'arrivée du printemps, une exposition "Passionnement Jardin" a eu lieu le 1er avril. Durant la matinée, le public a pu découvrir ou redécouvrir la grainothèque. L'association "les graines manchottes" a proposé un atelier théorique pour apprendre à récolter ses graines. Un jeu familial géant était mis à disposition des visiteurs. Un troc de graines, plantes, boutures a pu être réalisé avec la collaboration du SEL de Granville qui en a profité pour donner des conseils et astuces pour le compostage.



Une exposition "Mission Potager" est en cours jusqu'au 15 avril. Des jeux pour les enfants permettent de découvrir les fruits et légumes de saison, à partir de 4 ans.

Exposition proposée par la Bibliothèque Départementale de la Manche.



Sacs poubelles :



Si vous n'avez pas récupéré vos 4 rouleaux cette année, la mairie continue de vous en distribuer jusqu'à épuisement du stock.

La distribution s'effectue les lundis, jeudis et samedis.

L'utilisation des sacs transparents reste obligatoire. Il est possible de s'en procurer dans les commerces ou grandes surfaces de proximité.

Une communication leur a été adressée pour qu'ils proposent une gamme de produits conformes.



Un doute, une question ?

Prendre contact auprès du service déchets de Granville Terre et Mer :

- 02 33 91 92 60
- servicedechets@granville-terre-mer.fr

Un territoire bocager à préserver :



Au sein d'une Normandie qui se positionne comme la 3e région bocagère de France, avec près de 170 900 km de haies, le territoire de Granville Terre et Mer est surtout composé de deux grands types de paysages « d'entre terre et mer » : côtier et ouvert sur la mer ; et bocager, rythmé par les haies et les talus. Il est important de contribuer à la rénovation et à l'entretien durable du maillage bocager, en incitant les plantations bocagères. Pour encourager la plantation ou la rénovation de haies bocagères ou de bosquets, la Communauté de communes Granville Terre et Mer s'associe chaque année à l'association de boisement du Pays de la Baie et la Chambre d'Agriculture de Normandie pour proposer à ses habitants de jeunes plants d'arbres et d'arbustes.

Pour maintenir le paysage bocager, des jeunes plants d'arbres et d'arbustes adaptés aux haies bocagères de la Manche sont ainsi proposés aux habitants de Granville Terre et Mer.

Afin de satisfaire une demande croissante, la Communauté de communes finance 7 000 plants pour cette opération 2023.

Des dalles de paillage et des gaines de protection sont également proposées, à 1,70 € l'unité.

Granville Terre et Mer apporte une aide financière de 1 € par plant commandé, le coût initial d'un plant s'élevant à 1,70 €.

Il restera donc à la charge du planteur la somme de 0,70 € par plant à régler.

L'opération est ouverte à tous : particuliers, agriculteurs et collectivités, pour une commande de 20 à 100 plants aidés par bénéficiaire.

Pour bénéficier de l'opération, il suffit de :

- compléter le formulaire disponible dans les mairies, au siège de la Communauté de communes ou sur son site granville-terre-mer.fr/environnement
- envoyer le bon de commande obligatoirement accompagné du chèque de règlement du montant total de la commande à l'ordre de la Fédération des associations de boisement de la Manche (participation de Granville Terre et Mer déduite), **le 30 juin 2023 au plus tard**, à :

Chambre d'Agriculture de Normandie – Équipe boisement
6, avenue de Dubna - 14 209 Hérouville Saint-Clair Cédex

Les plants seront remis lors d'une livraison groupée au Pôle technique intercommunal, au 191, rue de la Parfonterie à Granville, le samedi 20 janvier 2024.

Biodiversité :

La Ligue de protection des oiseaux et l'Office Français de la Biodiversité préconisent en période de nidification et de reproduction des oiseaux, de ne pas tailler les haies **du 15 mars au 31 juillet** pour les particuliers, professionnels, collectivités. Concernant les agriculteurs, il est interdit de couper et/ou tailler les arbres et haies entre le 16 mars et le 15 août, en application des nouvelles règles de la PAC 2023-2027 relatives aux règles de bonnes conduites agricoles et environnementales (BCAE8).



Agenda :



Réunion d'information :

Sensibilisation aux
arnaques



Judi 27 avril à 16h
à la Maison des Services Publics

Mairie - 7 place du marché - 50510 Cérences - 02 33 51 95 47